

# Foire Aux Questions – Pédibus / Vélobus



## D - Aides disponibles

### ***D1 - Quels sont les outils d'information à disposition et où se les procurer ?***

Toute une palette d'outils existe : CD rom, support audiovisuel, expositions, plaquettes d'information... La plupart de ces documents sont téléchargeable depuis les sites Internet des organismes suivants (Ademe, Place au vélo, Ecopole, Nantes Métropole...). Pour les envois par courrier, contactez Ecopole (téléphone : 02 40 48 56 98, ou par mail : doc.ademe@ecopole.com).

### ***D2 - Peut-on obtenir des subventions ou des aides matérielles ?***

Suivant votre localisation, les réponses des communes peuvent être variées ; il faut donc se renseigner auprès de votre mairie.

### ***D3 - Existe-il une formation pour les parents et les enfants concernant la pratique du vélobus ?***

Sur le territoire de Nantes Métropole, Place au Vélo peut intervenir en amont du projet pour participer à des réunions d'information et de concertation, proposer des ateliers de pratique et de maniabilité dans les écoles pour les enfants, accompagner les parents accompagnateurs sur la conduite de groupe à vélo, émettre des avis sur la faisabilité des lignes de vélobus. Dans la région de La Roche-sur-Yon, l'association La Roche Sur Yon Vendée Cyclisme réalise le même genre de sensibilisation à la pratique du vélo. Pour les autres territoires, contactez votre mairie pour en savoir plus.

### ***D4 - Existe-il une formation d'aide à la mise en place des pédibus vélobus à destination des porteurs de projet ?***

Oui. Des sessions de formation gratuites sont dispensées par le groupe de travail à Ecopole à Nantes (les dates de formations sont téléchargeables sur ce même site).

### ***D5 - Y a-t-il des expériences pédibus vélobus près de chez moi ?***

Pour le savoir, contactez votre mairie, Place au Vélo ou Ecopôle (sur le territoire de Nantes Métropole), les fédérations de parents d'élèves ou la délégation régionale de l'Ademe.